

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	61
Pouvoirs .....	11
Total votants .....	72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'An deux mil vingt-deux le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Xavier MAUBORGNE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Daniel SARAZIN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté dde communes l'Orée de la Brie (CCOB):  
Pascale PRUNET, Franck GRASSELET, Joël BIGOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Thierry TASP'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Gladys CELANIE, titulaires, M. BOUCHART, suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Cyril GHOZLAND, Nathalie RUCHMANN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Maurice BLANCHARD, Thierry MAURER, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Philippe SPITZ, Yann LEMAULF, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Foubert à Tabuy (CAPVM)
- de M. Omari à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Olivieri à M. Vasseur (CAPVM)
- de Mme Amara à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Seveste à M. Green (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

**Absents non représentés :**

**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Thomas Berthon, Denis Dupuy, Nicole Vibert.

Excusés : Bruno Remond, Cédric Leseine, Loïc Le Dieu de Ville.

**Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :**

Christophe Couloumy.

**Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :**

Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau.

Excusé : François Warmez.

**Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :**

Farid Gautier.

**Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :**

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Excusé : Patrick Vordonis

**Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :**

Marc Tetart, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise dit Mauger, Jean-Claude Delavaux.

Excusés : David Vicente, Michele Benech.

---

**102/12-2022 Opérations d'ordres non budgétaires**

Lors de l'élaboration des dotations aux amortissements 2022, le Trésor Public a signalé que le bien TER001 (terrain Centre de Tri) amorti sur 2 années aux comptes 68 (CH042) et compte 28 (CH040) pour un montant total de 6 028.60 € (2 X 3 014.30 €) est non amortissable.

Afin de régulariser cette situation, et par souci de sincérité des comptes, il convient d'établir des opérations d'ordres non budgétaires.

Les opérations d'ordres non budgétaires sont des opérations qui ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats. Elles sont constatées dans les seules écritures du comptable.

La débudgétisation de ces opérations a été retenue dans la mesure où elles n'ont d'impact que l'information relative aux variations du patrimoine qui sera retracée dans une annexe du compte administratif.

Entendu l'exposé,

Le Comité Syndical **APROUVE** les opérations d'ordres non budgétaires suivantes :

<b>OPERATIONS D'ORDRES NON BUDGETAIRES</b>		
	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
<b>28111</b>	<b>6 028.60 €</b>	
<b>1068</b>		<b>6 028.60 €</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 8 décembre 2022.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.